

Date :

Date du bilan à faire après 6 mois :

Contrat du dispositif de soin d'Ici & Maintenant

Entre Ici & Maintenant ASBL, représentée par Mélanie Van Pelt et Inge Rosenbaum, et dont le siège social est situé au 187 rue Jean Volders à 1420 Braine-l'Alleud, ci-après dénommées « l'accompagnateur-trice »

Et, ci-après dénommé « le volon'terre ».

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Le présent contrat a pour objet de préciser clairement les droits et obligations respectifs du volon'terre et de l'asbl.

1. L'asbl Ici & Maintenant (Mains tenantes)

Ici et Maintenant ASBL est un lieu d'accueil et d'expérimentation où s'entremêlent art, nature et thérapie. Ses trois axes d'intervention sont :

- 1) La mise en place d'un dispositif de soin autour du jardin du Houz'Art
- 2) La création d'un réseau de partenaires socio-professionnels engagés dans l'action
- 3) L'organisation et l'accueil d'évènements (festivités, formations, ateliers, ...)

Vision : Nous voyons un monde de reliance tant entre humains qu'avec la terre. Au sein de relations authentiques, ils s'entraident, se soutiennent tant par leurs mains que par la connexion invisible. Et tout le monde est dans un doux mouvement, équilibré comme une danse où brille la différence.

Mission : Rayonner, montrer l'exemple, démontrer que c'est possible, que dans un équilibre et dans l'authenticité, une organisation peut prendre soin des autres, se soigner, se soutenir l'un l'autre, montrer le vivant qui pulse, qui bat, qui crée, qui réchauffe, qui grandit en beauté.

Valeurs :

- **Écoute :** L'écoute c'est d'abord être à l'écoute de soi, de ce qui vibre ou gratte en nous, y mettre des mots et exprimer ce qui est. C'est aussi se taire, être dans le silence, l'accueil de l'autre dans ce qu'il vit, ce qu'il ressent.
- **Confiance :** La confiance c'est d'abord se faire confiance, oser se faire confiance, oser. C'est aussi faire confiance que chacun a le potentiel de grandir, s'élever, d'être.



Ici &
Maintenant

www.icietmaintenant1420.com

Ici et Maintenant ASBL

187 Rue Jean Volders

1420 Braine-l'Alleud

info1420icietmaintenant@gmail.com

Numéro d'entreprise : 0843 804 483

Compte Argenta : BE73 973 0570095 60

- **Ouverture** : L'ouverture, c'est d'abord s'ouvrir à soi, y voir sa lumière, son amour et accueillir ses ombres, son imperfection. Et si je peux le faire pour moi, je peux le faire en toute simplicité pour l'autre.
- **Soin** : Soigner, c'est d'abord prendre soin de soi, de son évolution, consolider son alignement. C'est aussi soutenir, solidifier, aider l'autres à grandir au sein d'un espace, d'une famille où circule nos valeurs fondamentales

Ambitions : Devenir un lieu de soins et de liens, de soins de liens reconnu, autonome, équilibré et clair à expliquer, à montrer, qui s'y trouve et qui fait quoi, entouré éclairé d'un merveilleux jardin qui touche au cœur, soutenu par des partenaires co-responsables.

Le volon'terre s'engage à respecter la vision, les valeurs et ambitions de l'ASBL.

2. Cadre du dispositif de soin

Ici & Maintenant ASBL développe ses activités à la ferme du Houz'Art. Elle crée du lien entre les trois pôles d'activité du lieu – le Centre de thérapie, le Jardin du Houz'Art et l'Espace de créativité - en œuvrant pour le soin, la nature et le partage.

Concrètement, l'ASBL a démarré en 2019 la réalisation d'un jardin thérapeutique en permaculture, le jardin du Houz'Art, qui vise la préservation et la régénérescence de la biodiversité indigène. Notre dispositif de soin s'articule autour de ce jardin qui permet d'accueillir des bénéficiaires du centre de thérapie, accompagnés individuellement par un thérapeute du Centre de Thérapie Ici et maintenant, qui ont besoin de se (re)connecter à eux-mêmes et de (re)découvrir des plaisirs simples en travaillant notamment la terre. Ces personnes sont choisies sur base du lien de confiance établi et s'engagent à travers ce contrat.

2.1. L'équipe d'accompagnateurs

- Mélanie Van Pelt (0476 72 76 79 ou vanpeltmel@gmail.com) : Coordinatrice, psychothérapeute et administratrice de l'asbl
- Laurent Dubois (0475 64 12 93 ou duboislaurent1974@gmail.com) : Maréchal-déferrant et artisan multi-fonctions
- Eva Turconi (0477 49 23 69 ou evaturconi@gmail.com) : Eco-thérapeute et neuropsychologue
- Inge Rosenbaum (0497 49 49 82 ou ingerosenbaum333@gmail.com) : Éducatrice, administratrice de l'ASBL.

2.2. L'accompagnement

Les activités proposées se prévoient lors des réunions mensuelles et figurent sur l'agenda Gmail partagé. Des échanges autour des activités peuvent se faire sur le groupe Whatsapp « Dispositif de soin » ou par mail.

Afin de vous soutenir au mieux dans votre processus d'évolution personnelle, nous vous demandons de :

- venir au jardin du Houz'Art au moins une fois par semaine (sauf cas exceptionnels discutés au préalable) ;



Ici &
Maintenant

www.icietmaintenant1420.com

Ici et Maintenant ASBL

187 Rue Jean Volders

1420 Braine-l'Alleud

info1420icietmaintenant@gmail.com

Numéro d'entreprise : 0843 804 483

Compte Argenta : BE73 973 0570095 60

- être présent aux réunions mensuelles ;
- prendre rdv au moins une fois avec Laurent pour l'accompagner dans son travail de Maréchal-déferrant et être en contact avec les chevaux ;
- Poursuive votre travail psychothérapeutique individuel avec un(e) psychothérapeute du centre de thérapie (voir sur le site internet de l'asbl). Le travail psychothérapeutique individuel, qui est la porte d'entrée du dispositif de soin, reste à vos frais. En effet, si la thérapie se nourrit de ce qu'il se passe dans le cadre des activités du dispositif de soin et des prises de conscience qui en émergent, elle reste un espace personnel pour chacun. Vous êtes donc sont libres de l'investir plus intensivement ou pas, mais à minima, une fois par mois, pour soutenir le processus de changement personnel.

2.3. Les réunions

Nous prévoyons une réunion avec l'ensemble des volon'teres et accompagnateurs une fois par mois. L'objectif de ces réunions est de partager, en toute bienveillance, les ressentis de chacun par rapport au dispositif de soin et pour ceux qui le souhaitent, par rapport à leur évolution personnelle. Chacun est invité à formuler les difficultés rencontrées et éventuellement une demande en lien avec cette difficulté, ou de soulever ce qui fonctionne bien et qui est à encourager. Ces réunions servent aussi à prévoir ensemble les activités proposées pour le mois à venir (reprises dans l'agenda partagé Gmail). Il s'agit d'un moment important pour le dispositif de soin et nous insistons vivement sur votre présence à ces réunions.

2.5. Accès aux fruits et légumes / remboursement des frais

L'ASBL ne prévoit aucun remboursement des frais du volon'terre dans l'exercice de ses activités (à part les frais réalisés au nom de l'asbl qui font l'objet d'une demande préalable). Après une activité proposée dans le cadre du dispositif de soin, chacun peut récolter des fruits ou des légumes dans le jardin.

2.4. Occupation des espaces

Le dispositif de soin se déroule principalement au jardin du Houz'Art mais un accès à l'espace commun du centre de thérapie est prévu de 8h45 à 13h (sauf exception) en attendant que le chalet soit terminé et opérationnel pour vous accueillir. Le jardin du milieu est privatif mais vous y serez invités à certains moments lorsque Mélanie et/ou Laurent sont présents. Vous pouvez utiliser les couloirs qui mènent au centre de thérapie et à l'espace de créativité de 8h45 à 13h.

2.5. Confidentialité

Le volon'terre est tenu par un devoir de discrétion et de secret professionnel par rapport aux faits qu'il apprendrait dans le cadre du dispositif de soin. L'asbl attire l'attention du volon'terre sur la possibilité qu'il ait connaissance de secrets auxquels s'applique l'article 458 du Code Pénal¹.

¹ Lequel dispose que « (...) et toutes autres personnes dépositaires par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice ou devant une commission d'enquête parlementaire et celui où la loi, le décret ou l'ordonnance les oblige ou les autorise à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de cent euros à mille euros ou d'une de ces peines seulement ».

2.6. Assurance

L'ASBL a souscrit une assurance civile extracontractuelle couvrant les dommages corporels en cas d'accident. Chacun doit être en ordre au niveau administratif (mutualité, assurance responsabilité civile).

2.7. Chantiers collectifs et journées ouvertes aux familles

Des chantiers collectifs sont organisés au printemps et en automne. C'est l'occasion pour les volon'terres et les accompagnateurs d'inviter des membres de leur famille et/ou des amis pour faire découvrir le projet et avancer au jardin. De même, des journées seront ouvertes aux membres de la famille (enfants et/ou conjoints). En dehors de ces moments prévus avec les accompagnateurs, les volon'terres viennent seuls.

3. Engagements

3.1. Volon'terres

Nous demandons aux volon'terres de participer aux frais de l'ASBL (électricité, chauffage, eau, matériel, assurances, ...) à raison de 20 euros/mois. Ce montant est à payer sur le compte de l'ASBL (BE73 9730 5700 9560) avant le 7 du mois qui suit la signature du contrat.

Le volon'terre s'engage à se rendre à l'heure aux activités prévues et à y rester jusqu'à la fin. Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre à l'activité prévue, nous vous demandons de prévenir minimum 24h à l'avance. Après deux absences injustifiées ou de dernière minute au cours du même mois, nous suspendons la possibilité de venir aux activités durant deux semaines (les rdv individuels thérapeutiques sont maintenus). Les « compteurs d'absences » sont remis à zéro au début de chaque mois.

Le mauvais temps ne peut être une raison d'annulation (sauf si l'accompagnateur estime que c'est un frein à l'activité prévue). Chaque activité a une raison d'être par rapport à l'ensemble du projet. Il est donc essentiel de s'investir pleinement pour aboutir à la réalisation de l'objectif de l'activité.

Un climat de confiance est indispensable au bon déroulement des activités. Le volon'terre est invité, s'il le sent, à partager avec l'équipe présente les éventuelles difficultés qu'il rencontre dans son quotidien. L'authenticité est vivement encouragée afin que chacun puisse être attentif au respect de ses limites.

Le volon'terre s'engage à venir en état de sobriété. La consommation d'alcool et d'autres stupéfiants est proscrite dans le cadre du dispositif de soin. Le volon'terre peut, s'il le souhaite, faire part des tensions qu'il traverse par rapport aux envies de consommation. Si l'accompagnateur a des doutes quant à l'état du volon'terre, il prendra le temps d'en discuter avec ce dernier.

Le volon'terre utilise le matériel mis à sa disposition selon les normes de sécurité leur correspondant. Il veille à ranger en place tout objet utilisé. Lorsque l'activité prévue se déroule à l'extérieur, il s'équipe d'habits et si possible de chaussures adaptées aux travaux extérieurs.

Nous demandons à chacun de ranger son GSM ou de le mettre sur silencieux durant les activités afin de permettre une qualité de présence dans l'Ici et Maintenant.

3.2. Accompagnateurs

L'accompagnateur s'engage à répondre au maximum au critères suivant dans le cadre de ses fonctions :

1. Être nourri par la confiance
2. Écoute bienveillante, dans le non-jugement
3. Partage, transmission
4. Horizontalité, juste distance, équité
5. Respect du cadre et confidentialité
6. Engagé dans un travail de remise en question personnelle
7. Authenticité et humilité

L'accompagnateur propose un temps d'accueil et un temps de clôture à chaque activité proposée dans le dispositif de soin.

3.2. Durée l'engagement

Le non-respect de ces engagements pourra mettre un terme au présent contrat et à l'inclusion dans le groupe whatsapp « Activités du dispositif de soin ». Un avertissement sera donné au préalable afin de permettre au volon'terre de prendre conscience de ce qui ne va pas et d'éventuellement réajuster son investissement dans le projet.

A la demande du volon'terre ou des accompagnateurs, une rencontre/évaluation des objectifs personnels peut être réalisée au cours des 6 mois afin de s'assurer de la bonne évolution du volon'terres au sein du projet. Des réajustements ou des pistes d'aide peuvent être envisagées.

Le contrat du dispositif de soin nous engage pour six mois. Au terme des six mois, nous faisons ensemble un bilan et nous réévaluons la pertinence d'une éventuelle poursuite de l'engagement. L'idée est que le dispositif de soin soit un tremplin vers autre chose.

4. Objectifs communs proposés

- La reprise d'une hygiène de vie
- Le développement de la capacité à exprimer les besoins personnels éprouvés
- Favoriser la créativité, la capacité de prise d'initiative, le fait d'oser formuler des idées nouvelles
- L'acquisition de compétences autour du jardinage et des principes de la permaculture
- Encourager l'utilisation de l'intuition et l'ancrage corporel
- La (re)découverte de plaisirs simples
- Développer la contemplation et l'observation de la nature et des cycles de la vie
- La collaboration et l'entraide via les chantiers participatifs
- La prise de conscience de notre interdépendance en tant qu'êtres vivants et de la place de chacun dans l'écosystème
- La responsabilisation individuelle et collective par rapport aux engagements pris
- Vivre la satisfaction d'un travail accompli et la valorisation à travers l'engagement dans des actions positives
- Participer activement à des initiatives porteuses de sens



Ici &
Maintenant

www.icietmaintenant1420.com

Ici et Maintenant ASBL

187 Rue Jean Volders

1420 Braine-l'Alleud

info1420icietmaintenant@gmail.com

Numéro d'entreprise : 0843 804 483

Compte Argenta : BE73 973 0570095 60

- Être acteur dans l'organisation de moments festifs et conviviaux permettant de célébrer la vie
- Briser l'isolement, se sentir relié aux autres grâce au sentiment d'appartenance au groupe et, plus largement, à sa communauté.

Au-delà de ces objectifs communs, des objectifs spécifiques à l'évolution personnelle de chaque personne sont fixés avec l'équipe d'accompagnateurs. Le thérapeute individuel du volon'terre veille à l'évolution de la poursuite des objectifs du volon'terre (dont il reçoit une copie).

5. Objectifs personnels

Fait à Braine-l'Alleud, le

Nom, prénom et signatures :

Le volon'terre

Les accompagnateurs